

Séance du : 16 avril 2019

n° 14/2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize avril à 18 heures 00.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 avril 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 16 avril 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 9 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Bernard BARJOU, 5^{ème} Vice-Président du PETR.

M. Guy BONDOUY est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG
Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain MERCIER, Jean-Marie PETIT, Marc SIE.

Avaient donné pouvoir :

S. ADROIT à R. MASSICOT, JC DE BORTOLI à N. CALMET, P. DE PERIGNON à R. DUFOUR

En exercice : 63

Présents ou représentés : 14

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET

Mrs Roger DUFOUR, Robert MASSICOT, Christian BATS, Dominique LEGROS

Excusés :

Mmes BOUSQUET Alexia, Evelyne FABRE-DURAND, Pierrette ESPUNY
Mrs Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

Objet : Plan Climat Air Energie Territorial : appel à cotisation 2019 des communautés de communes

Vu la loi sur la Transition énergétique du 17 août 2015 autorisant la structure porteuse du SCOT d'élaborer un PCAET si tous les EPCI lui transfère la compétence,

Vu la délibération n°26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision,

Vu la délibération n°23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais ;

Vu la délibération n°24/2016 en date 23 mai 2016 portant sur le conventionnement du PETR du Pays Lauragais avec l'ADEME ;

Vu la délibération n°39/2016 du 26 septembre 2016 portant sur le lancement d'une consultation pour l'étude liée au Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération n°40/2016 du 26 septembre 2016 portant sur le recrutement d'un chargé de mission Transition Energétique ;

Vu la délibération n°57/2016 du 16 décembre 2016 portant sur le plan de financement lié au Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération n°23/2017 du 27 mars 2017 portant sur lancement de l'étude plan climat air énergie territorial,

Monsieur le Vice-Président indique que le plan de financement sur 3 ans a été validé le 16 décembre 2016 en comité syndical pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

Monsieur le Vice-Président précise que la délibération n°23/2017 du 27 mars 2017 a été acté le lancement de l'étude Plan Climat Air Energie Territorial avec procédure adaptée d'appel d'offre. Afin de permettre son élaboration un appel à cotisation annuel sur une durée de 3 ans auprès des EPCI de 0.19€/ hab /an doit être réalisé.

Monsieur le Vice-Président présente le montant des cotisations des EPCI pour 2019 pour l'élaboration du PCAET :

Communauté de Communes	Population 2019	cotisation 2019
Castelnaudary Lauragais Audois	27 281	5 183,39 €
Piège Lauragais Malepère	16 267	3 090,73 €
Terres du Lauragais	39 773	7 556,87 €
Lauragais Revel Sorézois	22 158	4 210,02 €
total PETR	105 479	20 041,01 €

Vu les montants estimatifs des dépenses, il est proposé qu'un ajustement soit effectué au terme des 3 ans comprenant notamment les dépenses réelles supportées de la TVA.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

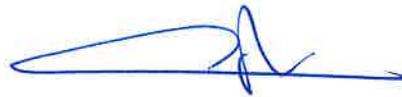
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à appeler les cotisations nécessaires à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial telles que présentées.
- 2°) - **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 16 avril 2019

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr